

DEC202017DR02

Décision portant nomination de M. David Carmignac aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris (IEES)**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris nommant Mme Martine Maibeche en qualité de directrice;

Vu l'avis du comité de direction de l'UMR7618 en date du 08/10/2020 ;

Considérant que M. David Carmignac a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Paris-Centre du CNRS du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011 (durée 6 jours) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. David Carmignac, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris à compter du 08/10/2020.

M. David Carmignac exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. David Carmignac est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/11/2020

La directrice de l'unité
Martine MaibecheVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique DebisschopVisa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier